PAQUEBOT DE LA NOUVELLE OREANS ET DES ATTAKAPAS—Partant de la Nouvelle [illegible] St Martinville, tous les MAR[illegible] vapeur neuf et fin marcheur [illegible] Joseph Labarthe, partira pour [illegible] Nouvelle Iberie, Franklin, Pat[illegible] points intermédiaires. Mardi [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser

FOLLAIN & BALLOU, ou à A B REIN.

[illegible] SULTAN, paquebot pour la [illegible] POINTE A LA HACHE [illegible] planteurs [illegible]

J. F. BERCIER & Co, 41 Vieille Levée

Paquebot de la Cote et de Lafourche [illegible] ELISKA [illegible] BRAUD & LANDRY.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE [illegible] ST LANDRY [illegible] H MORRISON & Co.

Pour la Balise et Pointe a [illegible]

Paquebot du Bayou Sara [illegible]

POUR LA HAVANE [illegible]

POUR TAMPICO [illegible]

POUR TAMPICO [illegible]

POUR BRASOS [illegible]

POUR NEW-YORK [illegible]

POUR NEW YORK [illegible]

POUR BOSTON [illegible]

POUR ROTTERDAM [illegible]

POUR HAMBOURG [illegible]

POUR LIVERPOOL [illegible]

POUR LIVERPOOL [illegible]

POUR LIVERPOOL [illegible]

POUR LIVERPOOL [illegible]

POUR LIVERPOOL [illegible]

POUR LIVERPOOL [illegible]

POUR LIVERPOOL [illegible]

POUR LE HAVRE [illegible]

POUR LE HAVRE [illegible]

POUR LE HAVRE [illegible]

POUR LE HAVRE [illegible]

POUR PERNAMBUCO OU BAHIA [illegible] JENKIN & STIGLER [illegible]

Articles d'Hiver en conclusion de vente. [illegible]

EAU DE VIE [illegible]

[illegible] McDOWELL & PECK, 28 Douane

MARCHANDISES [illegible] McDOWELL & PECK, 28 Douane

AUGUSTE BARRAUD, Coiffeur et Parfumeur, [illegible] Orleans.

[illegible] de leurs prix [illegible]

17 Il continue à donner des leçons de coiffures. 17 dec

BOIS DE TEINTURE — [illegible] DOMINIQUE LANATA [illegible]

MERINOS—Merinos français, qualité supérieure, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 4 fev 36, rue de Chartres.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI 23 FEVRIER 1847,

La reprise de :

LE DOMINO NOIR,

Opéra en 3 actes, d'Auber,

Précédé par la 2me représentation de :

LES AIDES-DE-CAMP,

Vaudeville en un acte.

On commencera à 6 heures et demie.

HOTEL ST. LOUIS.

HENRI HERZ,

COMPOSITEUR ET PIANISTE

De S. M. le Roi de Français, et Professeur au Conservatoire Royal de Musique de Paris,

A l'honneur d'annoncer qu'en vertu de ses engagements à la Havane, il donnera son premier et

AVANT DERNIER

GRAND CONCERT,

LUNDI SOIR 22 DE FEVRIER.

M. Davis a bien voulu mettre à sa disposition une partie de son orchestre, ainsi que Mme Casini.

M. HENRI HERZ sera assisté de Mme CASINI, de M. L'ORCHESTRO, et de M. NOIRS.

Accompagnement par l'Orchestre.

M. Henri Herz exécutera les morceaux suivants, de sa propre composition :

1o. Grand concerto (la 2me) en trois parties, sur le piano, avec accompagnement d'orchestre.

1o. *Allegro Maestro.* 2o *Andante à l'Ecossaise.* 3o. *Rondeau suisse.*

2o. [illegible] (solo de piano) sur des airs favoris de Lucia de Lammermoor.

3o. La Violette, (à la demande générale.)

4o. Fantaisie et Variations (Di Bravura) pour le piano, accompagnement d'orchestre, sur le magnifique trio du Pré aux Clercs.

Mme Casini chantera trois morceaux des opéras les plus populaires.

Le [illegible] par M. Noirs.

Prix du billet UNE PIASTRE. On peut s'en procurer dans les principaux magasins de musique, et [illegible] porte de l'hotel St Louis.

Les portes seront ouvertes à 7 heures. Le Concert commencera à 8 heures.

Le mauvais temps ne fera pas renvoyer le Concert.

Pour plus amples renseignements, voir les Programmes. 20fev

Troisième Bal d'Anniversaire.

Au bénéfice de la

SOCIETE HEBRAIQUE DE BIENFAISANCE.

Les personnes qui [illegible] souscrire à ce Bal [illegible] Armory le mardi [illegible] déposée chez M. Brooks [illegible]

COMITE.

M. Kerstradt	A. Haber
[illegible]	[illegible]
[illegible]	P. Rinole,
[illegible]	S. Mayer,
[illegible]	J. Newton,
[illegible]	D. C. Labatt

Stev [illegible]

CLOTURE DE L'EXPOSITION DU GRAND TABLEAU D'ANELLI

représentant

LA FIN DU MONDE.

Ce tableau actuellement exposé à la galerie Nationale, rue St Charles No [illegible] SERA ENLEVE LE 1er MARS [illegible] Tableau qui vient de New York.

La salle est ouverte depuis 9 heures du matin [illegible]

[illegible] Cents, 50 cents y compris la vue de la [illegible] 20fev

SALLE DE BAL

DU RAIL ROAD PONTCHARTRAIN,

[illegible] MORAU ET CHAMPS ELYSEES, [illegible]

LE propriétaire a l'honneur d'annoncer respectueusement [illegible] cette salle est ouverte pour la saison. BAL PARE ET MASQUE tous les Dimanches, Mardis et Jeudis [illegible]

[illegible] Cavaliers $1, gratis pour les Dames.

[illegible] L. TRIGANT, Directeur

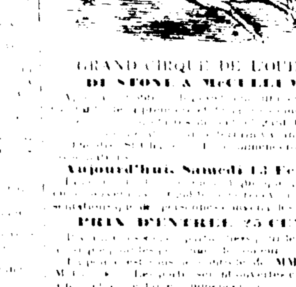

GRAND CIRQUE DE L'OUEST,

DE STONE & McCULLUMS

[illegible]

Aujourd'hui, Samedi 13 Fevrier,

[illegible]

PRIX D'ENTREE 25 CENTS

[illegible]

GALERIE FRANKLIN—DAGUERRIOTYPE.

[illegible]

CONDUITS à la geole de police de la [illegible] CELIA, négresse d'environ [illegible] appartenir à M. De Blanc [illegible] JAMES [illegible] 20 ans, taille [illegible]

N H HACKETT, Gardien

CONDUITS à la prison de police de la seconde municipalité les esclaves suivants: ROBERT, mulatre d'environ 22 ans [illegible] M. James [illegible] York, Caroline [illegible] JIM [illegible] appartenir à M. Prosper [illegible]

N H HACKETT, gardien

CONFORMEMENT à un acte de la Législature de cet Etat, concernant les esclaves marrons détenus dans les différentes geoles de la Nouvelle Orléans, approuvé le 10 mars 1845, avis est par le présent donné [illegible] Samuel Tatus alias Samuel [illegible] Le dit Samuel Tatus [illegible]

ED PLANCHARD geolier

CONDUITS à la geole de police de la Seconde Municipalité:

NED griffe âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, se disant appartenir au capitaine Webb.

Aussi MELINDA, négresse de 18 ans, taille de 4 pieds 9 pouces, se disant appartenir à M. John Hall.

ELLEN, mulatre de 35 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, [illegible] gauche, se disant appartenir à M. [illegible]

JACK nègre de Plans, taille de 5 pieds 6 3/4 pouces, se disant appartenir à Jack Shall [illegible]

ABRAHAM negresse d'environ 36 ans, taille de 5 pieds 1 1/2 pouces, marquée de petite vérole, se disant appartenir à M. James Anderson, de Jeffer[illegible] comté du Texas.

Les propriétaires de ces esclaves sont prévenus [illegible] en payant les frais.

N. H. HACKETT, gardien

Il a été conduit à la geole de police de la seconde municipalité:

ZACHARIAH griffe, âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, se disant appartenir à MM. Franck Deruton et John Harrison, [illegible] Etat du Mississipi.

AUGUSTUS griffe âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 10 1/2 pouces, se disant appartenir à M. [illegible]

ISAAC griffe âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, se disant appartenir à M. Elias Win[illegible]

Les propriétaires voudront bien venir les réclamer en prouvant qu'ils leur appartiennent, et en payant les frais. N. H. HACKETT, Gardien.

CONFORMEMENT à la disposition d'un acte [illegible] relatif aux esclaves détenus dans les geoles de police, dans les Municipalités de la Nouvelle Orléans, approuvé le 10 mars 1845 avis est par le présent donné que la personne de couleur suivante, supposée être esclave est enfermée dans la prison de la police de la Seconde Municipalité:

JACOB nègre âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 8 pouces un quart, supposé être un esclave marron.

Le propriétaire de cet esclave est par le présent notifié de faire la preuve de sa propriété, payer les frais et de le retirer d'ici à trois mois, faute de quoi il sera vendu conformément à la loi.

N. H. HACKETT, Gardien.

12 nov

VOITURES.

LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de belles voitures, dans le style le plus moderne—Cabriolets, Rockaways, Caroles, Buggys, Wagons, le tout offert en vente à des prix réduits. Les personnes qui désireront acheter sont priées de venir les examiner avant de faire leur achat ailleurs.

A. E. CRANE, 66, St Charles,

en face du Commercial Exchange

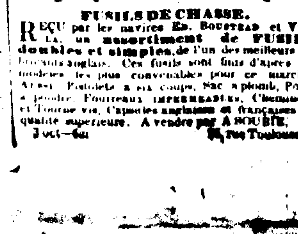

FUSILS DE CHASSE.

REÇU par les navires Ed. Bouteau et Via[illegible], un assortiment de FUSILS doubles et simples, de l'un des meilleurs fabricants anglais. Ces fusils sont finis d'après les modèles les plus convenables pour ce marché. Aussi, Pistolets à six coups, Sac à plomb, Poire à poudre, Fourreaux IMPERMEABLES, Chemises et Tourne vis, Capsules anglaises et françaises de qualité supérieure. A vendre par A SOUBIE,

3 oct—6m 26, rue Toulouse.

REMEDES.

QUEL TRESOR !

VOILA ce que répètent chaque jour ceux qu'une toux opiniâtre a mis à deux doigts de la tombe; ceux qui souffrent de violentes douleurs dans le côté et dans la poitrine; ceux que chaque nuit des sueurs froides affaiblissent; ceux que des accès d'asthme privent de sommeil et de leurs forces—Voulez-vous savoir quel est ce Trésor?—c'est L'OLOSAONIAN DE SHERNAN.

LE BAUME PANACEE.

Depuis le 20 Mars dernier, dans la ville de New-York seule, plus de trois mille personnes, qui se sont servi de ce remède, en bénissent chaque jour les effets bienfaisants. Là, point de charlatanisme, point de déception! Les témoignages abondent, et des plus authentiques; on peut tout examiner et juger par soi même.

Nous citerons seulement deux cas.

Madame Wilby, demeurant No. 133, Dix-septième rue, abandonnée de ses deux médecins, n'avait plus qu'à mourir. Chaque jour paraissait devoir être le dernier de sa triste existence. Une toux incessante provoquait d'abondants crachements de sang; sa maigreur était excessive et ses forces à bout. Aujourd'hui Mme. Wilby a recouvré la santé; on peut s'en convaincre en la voyant chez elle vaquer aux soins de son ménage. Comment ce miracle s'est il opéré? Par l'usage de l'Olosaonian.

Artemus Raymond, qui résidait au No 398, rue Madison et qui depuis sa guérison est allé s'établir à Providence, (Rh. I.) était soigné par sept médecins, et des meilleurs. Sa maladie, selon ces messieurs, était une ulcération du foie et des poumons. Leur dernier mot fut qu'il n'avait qu'à se préparer à mourir, car il n'y avait point de remède. Une tumeur, qu'il était fait jour au côté droit, avait été ouverte; il en était sorti plus de trois pintes d'un pus liquide. Ce fut dans cet état qu'il eut recours à l'Olosaonion, encore fallut-il l'en prier. Deux bouteilles le guérirent.

Pour ceux qui peuvent douter, nous donnons ici le nom de M. Isaac Labagh, No. 27, rue Norfolk, qui a suivi la maladie d'Artemas Raymond.

Et combien d'autres cas, plus merveilleux, peut-être, pourrions nous encore citer, si nous n'étions retenus par la crainte de fatiguer le lecteur.

Quel est votre mal? Crachement de sang, toux, catarrhe, asthme, difficulté de respirer, oppressions, sueurs nocturnes? Voilà le remède.

L'Olosaonian, préparé et vendu par le Dr A. Sherman, No. 106, rue Nassau, New York.

En vente Au Dépôt du Remède Magique de Dalley, No. 141, rue de Chartres, Nouvelle Orléans. 1fev 1m

Baume de Cerises sauvages, Du Dr. WISTAR.

GRAND Remède américain, pour les maladies des poumons, du foie, des bronchites, de la poitrine, les catarrhes, crachements de sang et affections pulmonaires.

Extrait d'une lettre adressée à notre agent, à Bowling Green, Ky.

M. Joseph Y. Younglove.

Je crois remplir un devoir sacré en rendant un hommage à la science. Depuis nombre d'années, je souffrais d'une grande faiblesse des poumons. Une toux opiniâtre m'avait réduit à un tel état de faiblesse que je ne pouvais marcher sans la plus grande fatigue. Après avoir essayé de tout, et sans succès, je fis usage du Baume de Cerises sauvages du Dr WISTAR. Une bouteille fit cesser ma toux et rendit à mes poumons une action salutaire. Plus tard, je recouvrai entièrement ma santé et mes forces. De cet heureux essai, je recommande ce remède comme un puissant tonique, et qui n'a honte [illegible] devant les cas de phtisie confirmée.

JAMES A. LEWIS.

Bowling Green, Kentucky, 7 mars 1846.

En vente, en gros et en détail, par HARVEY SCOVIL,

No 80, rue de Chartres, Nlle Orléans,

Agent général pour les Etats du Sud Ouest.

1er fev 1m

AU GRAND DEPOT DU SUD, No. 59, RUE POYDRAS, se trouvent en vente les articles ci-après désignés réputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent, savoir:

La Panacea dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guérir tous les cas d'asthme, de dyspepsie, d'indigestion, de constipation, &c et les maux provenant de la bile—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes, internes ou externes—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c—Le Baume de Cerises sauvages de Wistar et le Sirop d'Effets du Dr Bartholomew, contre la pulmonie les affections aux foies, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas, produisent quatre vingt dix guérisons.

Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes—Liqueur de Lucine et de Junon contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives—Les Pilules de Vinhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Spohn pour les migraines. Le soulagement des femmes enceintes—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante châtain ou noire. Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.

Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c—La Potion de Green contre les fièvres en frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine—Un poils nouvellement composé avec lequel on donne un lustre aux poêles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures; cette couleur se conserva inaltérable pendant toute une année—L'Huile Acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans—L'Huile de Noix pour la barbe, suprême à tout ce dont on fait usage pour se raser—L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à la barbe de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.

Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en feront usage. On les trouve au magasin dit "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.

Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE [illegible] les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez vous que le Véritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. On en délivrera gratis aux [illegible]

GRANDE DECOUVERTE. Remède contre la [illegible] du Dr Connel. Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante [illegible] est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède [illegible] les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, où l'on remboursera l'argent si l'on n'en est pas satisfait. 15 dec—6m

Les affections de la peau, boutons sur la figure et toutes les éruptions ou maladies provenant de l'impureté du sang, peuvent être guéries par la SALSEPAREILLE DE COMSTOCK au modique prix de 50 cts la bouteille, ou $4 par douzaine de bouteilles. Il n'existe pas un autre extrait de la sorte pareille comparable à celui-ci. Il est plus concentré qu'aucune autre préparation de ce genre. C'est un excellent spécifique pour expulser du sang tout [illegible] Vendu seulement au No 59, rue Poydras. 26 jan

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co,

DEPOT CHEZ BERTRAND & SISON

Encoignure Royale et Bienville.

La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions des fièvres [illegible] Le Vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse des trois qualités suivantes: être anthelmintique, purgatif et tonique. 19 nov.

LOCATION, ACCORDS, REPARATION.

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON,

FACTEURS DE PIANOS,

RUE CONTI, 41, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.

MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, facteurs de pianos, inventeurs du système en fer perfectionné, préviennent Messieurs les artistes et amateurs que, outre l'alimentation [illegible] de leur manufacture, ils recevront continuellement des pianos de premières manufactures d'Europe, Erard, Pleyel et autres, de forme à queue, [illegible]

M. THALBERT a bien voulu se charger de ces choix [illegible]

MM FAIVRE & ALLOVON ont toujours en construction des pianos de toute grandeur d'après leur système en fer perfectionné, et exécutent des commandes. 24 nov

PIANOS.

LE soussigné vient de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE PIANOS de choix, des meilleures fabriques de Paris, tels que piano à queue, carrés et Picolos, grand format de sept octaves, et doit en recevoir plusieurs autres incessamment. N. Vent suivant avantageusement connu en cette ville, les a fait fabriquer avec le plus grand soin pour ce pays chez MM. Pleyel & Co. H. Herz & Co. etc. Ces pianos consolidés par des pièces de fer, supporte[illegible] l'humidité du climat, et seront vendus avec pleine garantie à des prix très modérés. Etant en relation d'affaires avec la maison Pleyel il recevra continuellement des pianos de leur fabrique, afin de pouvoir offrir un choix aux Dames et au public.

Les habitants qui voudront bien acheter chez lui auront leur pianos emballés avec soin et transportés à bord des bateaux. On trouvera comme par le passé des pianos à louer, et l'on échange et achète les pianos d'occasion.

A. PERIER.

Rue Royale, No. 202,

entre St Philippe et Ursulines

Il y aura constamment dans les magasins de M. A. Perier, un dépôt des pianos de la fabrique Pleyel 5 nov—6m

B. BROWER & Co,

No 17, rue du Camp, et 84, rue Commune,

FAYENCE & PORCELAINE,

En Gros;

ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON.—En détail.

ARGENTERIE, PLAQUES, FERBLANTERIE et OUVRAGES EN BOIS, &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes. 1 oct

Cent Nègres à vendre.

HOPE H. SLATTER, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.

RECEMMENT arrivés, cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, seul agent de Hope H. Slatter en cette ville, disposera de ces nègres à de bas prix, pour du COMPTANT. Dans le nombre, se trouvent de bonnes servantes de maison, des ouvriers, des cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, gardiennes d'enfans, nègres de champ, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux ci avant de faire leurs achats ailleurs.

JAS. T. BLAKENEY, Agent.

21 oct—6m Encoig. des rues Moreau et Esplanade

WM. F. TALBOT,

No. 90, rue Moreau, Troisième Municipalité,

VIENT de recevoir et a à vendre, un grand nombre de BEAUX NEGRES, consistant en ouvriers, domestiques de maison, travailleurs aux champs, &c. &c.

En outre, il en recevra d'autres de la Virginie.

23 oct—4m

TAPIS A BON MARCHE.

NOUS offrons en vente un grand assortiment de tapis, toile cirée, &c., à un très-léger bénéfice sur le coût d'importation. Nos marchandises sont toutes achetées dernièrement et du dernier genre. Nous appelons l'attention de toutes les personnes qui ont besoin de telles marchandises, elles trouveront, pour du comptant, de très bons achats à faire.

Tapis Axminster ou de Turquie.

do Velours de Wilton et à tapisserie,

do de Bruxelles, nouveau genre.

do Impérieux triples, do

do Ingrains superfins.

do fins et communs

do coton et fil.

Toile cirée pour parquets de 3 à 24 pieds.

Nattes 4/4, 5/4 & 6/4.

Baises à dessins et unis, rideaux, stores, toile à drap couvertures, dessus de table, marchandises assorties de fantaisie, d'importation française.

DAMERON, THOMPSON & Co,

19jan No. 26, rue de Chartres et 27, Douane

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Conseil de la Municipalité No 3.

Séance du 4 février 1847.

ATTENDU que le Conseil est d'opinion que l'ouverture et la prolongation des rues Kerlerec, Tremé et Mystérieuse, serait avantageuse au public, il est résolu que le Maire devra donner, en anglais et en français, dans deux gazettes publiées à la Nouvelle Orléans, avis de l'intention qu'a ce Conseil d'ouvrir les dites rues Kerlerec, Tremé et Mystérieuse, comme suit, savoir:

1o La rue Kerlerec, à partir du point où elle se trouve actuellement, en suivant une ligne un peu oblique jusqu'à la rue d'Amour, de manière qu'elle aille aboutir exactement à la rue de l'Histoire.

2o La rue Tremé, depuis l'Esplanade, en suivant une ligne droite jusqu'à la rue Kerlerec, prolongée comme il est dit ci dessus.

3o La rue Mystérieuse, à partir de la rue St Claude jusqu'à la rue Colombus, en suivant une ligne oblique.

Et le dit ouvrage sera fait conformément au plan fait par le voyer de cette Municipalité, le 6 janvier 1847, et déposé au bureau du Recorder de cette Municipalité.

Résolu de plus que l'avocat de cette Municipalité soit requis de remplir toutes les formalités voulues pour la mise à exécution de la résolution ci dessus.

(Signé) P. SEUZENEAU, Recorder.

Approuvé le 6 février 1847.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme:

A. MAZUREAU, Secrétaire

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EN conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, que dans non moins de dix jours et plus de trente jours, à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No trois agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle Orléans, le 10 février 1847.

11 fev—10 A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS

Conseil de la Municipalité No Un.

Séance du 15 février 1847.

RESOLU que des propositions cachetées, adressées au maire, seront reçues par ce Conseil jusqu'à lundi 1er mars, pour la machine, les bouilloires maintenant en usage pour le desséchement du faubourg Tremé, la machine fonctionne maintenant au bout de la rue d'Orléans, sur le bayou St Jean. L'acquéreur devra faire enlever à ses frais ladite machine, lorsqu'il en recevra l'ordre du voyer de cette municipalité, ce qui n'aura lieu que lorsqu'une des machines que M. Jean Communy doit monter, sera prête à marcher; les conditions de la vente sont: billets endossés à la satisfaction du comité de finance, à six mois de date du jour que la machine sera livrée.

Approuvé le 17 février 1847.

(Signé) JOSEPH GENOIS, Recorder.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme:

A. MAZUREAU, Secrétaire.

20fev

MAIRIE DE LA NOUVELE-ORLEANS,

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No UN

Séance de lundi 15 février 1847.

RESOLU que le délai fixé pour recevoir des propositions cachetées pour mettre un toit à l'Hotel-de-Ville, est et demeure prorogé jusqu'à lundi prochain 22 du courant. Le plan et le cahier des charges sont déposés au bureau du voyer.

(Signé) Jos. GENOIS, Recorder.

Approuvé, le 16 février 1847.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme, A. MAZUREAU, Secrétaire.

1ère MUNICIPALITE—Bureau du Voyer.

IL sera reçu à mon bureau, jusqu'à samedi, 27 courant, des propositions cachetées pour l'achat d'un huit de pavillon ayant 86 pieds de long, 10 pieds de diamètre d'un bout et 10 pouces de l'autre; avec son gréement entièrement neuf, le mât est sur la promenade Carondelet, en face le chantier de M. McArthur; le gréement est chez M. Kennedy, 23, rue St Pierre.—Conditions comptant.

22fev L. SURGI, Voyer

COLLEGE St-TAMMANY,

A MANDEVILLE (Louisiane.

CETTE Institution sera ouverte pour la réception des élèves, le lundi, 1er mars prochain. Les nouveaux arrangements qui ont été pris doivent faire préférer ce Collège à beaucoup de parents pour suivre l'éducation de leurs enfans dans leur Etat natal, parmi les avantages qu'il offre est celui de deux Bibliothèques. L'une destinée aux adultes, et l'autre aux plus jeunes enfans pour le temps de leur récréation, contenant chacune des livres instructifs, revues et recueils à la portée de la classe à laquelle ils sont destinés. Une liste des amis de l'éducation qui ont bien voulu contribuer à la jeunesse studieuse ces collections, et l'appel de plus en plus nécessaire aux études chez les personnes compétentes, est déposée dans la Bibliothèque. Les personnes dont les noms suivent, composent le comité d'inspection du Collège. Il est inutile d'en dire davantage sur la conduite, l'ordre et l'administration de l'instruction sous leur patronage.

Son Exc. le Gouverneur Isaac Johnson,

L'Hon. Trasimond Landry, Lieutenant Gouverneur

L'Hon. Charles Gayarre, Secrétaire d'Etat

Le Gén. Joseph Walker, Trésorier de l'Etat,

L'Hon. A B Crossman, Maire de la ville,

Le juge Richardson,	MM. Glendy Burke
Le col. Maunsel White,	John M Bell,
Le juge Jones,	Martin G Penn
Le juge Geo. C McWhorter,	C Ratcliff,
Le général Lacoste	Chs. Dimond,
Le Dr Walter Brashear,	L. Lesassier,
L'Hon Pierre Porche,	J J Morgan,
L'Hon T N Cueurin,	I Barton
B N Fortier	W L Hodge

Le succès de cette institution est pour une [illegible] du comité de l'inspection [illegible]

Les parents qui désirent [illegible] pourront les confier [illegible] le 25, 27 et 28 de ce mois, à l'Hôtel d'Orléans, rue de Chartres [illegible] EDWARD BARNWELL.

Le prospectus se trouve chez S Woodall [illegible]

Les professeurs et maîtres d'étude [illegible] plus de se tenir prêts le 28 février. 12 fev

Bureau des Naissances et Deces.

PASSAGE DE LA BOURSE, PRES LA RUE BIENVILLE.

AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, j'avise les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci après citée:

ACTE APPROUVE LE 6 MARS 1819

ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant blanc, né dans la paroisse d'Orléans, de la Nouvelle Orléans, [illegible] du Bureau dans le laps de trente jours [illegible]

ART. 2e. Le décès de toute personne blanche résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par le plus proche parent de la personne décédée, s'il en est au lieu [illegible] l'exécuteur testamentaire [illegible]

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeront ou refuseront de se conformer aux clauses de l'acte précité.

10 avril F. M. CROZAT

REÇU par les navires Prince et Rosa, du Havre, et à vendre en prorata: 5 caisses chapeaux de paille pour hommes; 1 ballot balzorines nouveaute pour robes; 1 do organdie et marquise pour robes; 1 do mousseline soie et barége pour enfans; 1 caisse cravates, batiste d'Ecosse tramée soie nouveauté—1 caisse gants et mitaines fil et, longues et courtes,—3 caisses chemises couleur assorties de qualité—2 balles coutil pur fil fantaisie; 2 caisses parapluies soie 30, 32 et 34 pouces; 3 do chapeaux et capotes paille nouv pr fem; 3 do éventails de tous genres; 3 do bretelles [illegible] et gomme élastique

RAWELET & HUET,

30 jan 35 rue de Chartres, au premier

G. W. DUNBAR,

MARCHAND EN GROS,

DE BOTTES ET DE SOULIERS,

No. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE ORLEANS

Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur le prix. Les chaussures en cette sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. 6 13

THS H. LEWIS, J. BERMUDEZ.

LEWIS & BERMUDEZ,

AVOCATS,

Bureau No. 180, rue Royale.

6 oct—6m

CHARLES MAURIAN, JULES LAMBERT

MAURIAN & LAMBERT,

AVOCATS.

BUREAU No. 154, RUE ROYALE.

19 oct—6m

CHAS. A. BARRIERE,

MAGASIN DE MARCHANDISES

Françaises, Anglaises et Américaines,

No. 20, rue Chartres,

NOUVELLE ORLEANS.

Importeur direct de marchandises françaises.

25 sept

WILLIAM DAVIDSON & Co,

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

81, rue du Canal,

NOUVELLE ORLEANS. 15 nov

WM. H. SIMMONS,

Marchand-Commissionnaire,

44, RUE POYDRAS.

8dec

E. HABASSE, *CHIRURGIEN DENTISTE* Français, arrivant de Paris, prévient MM. les habitans qu'il se propose de visiter les habitations depuis la Balize jusqu'à Bayou Sara, des deux côtés du fleuve, afin de leur offrir ses services. Dirige la dentition des enfans et corrige la déviation de leurs dents, coule et plombe les dents au moyen d'un ciment. Pose depuis une dent jusqu'au dentier complet, et se charge en général de toutes les cures de dentition. 25 jan—2m

SACS—2000 nouveaux sacs, à vendre par J. W. STANTON & Co.

11 fev Encoig. Magazine et Lafayette

MAQUEREAUX 300 barils Nos 1, 2 et 3, 300 do do Sud, No 3, 300 do "grands maquereaux No 3, à vendre par

11 fev NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SUCRE—400 caisses blanc et brun, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

11 fev 40 Gravier

POIVRE—100 sacs, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

11 fev 40 Gravier

DENIMS—100 balles denims de dix fils, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

11 fev 40 Gravier

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine entre Derbigny et Roman; Une vache rouge pâle, le bout de la queue gris, marque aux oreilles, étampes sur la croupe, des lettres qui ressemblent S L, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

UNE TAURE ROUGE, le bout de la queue blanc sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 27 février, les dites vaches ne sont point réclamées, elles seront vendues au lieu et heure accoutumé par R. Kerrison, encanteur.

MICHEL DUREL, Gardien des Epaves.

15fev—10f

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman; Une jument bai, une raie blanche au front, tache de blanc sur le dos, un pied derrière blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente, avec selle et bride.

Si d'ici au 27 février la dite jument n'est pas réclamée, elle sera vendue aux lieux et heures accoutumés par R. Kerrison, encanteur.

MICHEL DUREL, Gardien des épaves.

11 fev—10f

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman; Un cheval gris fer, sans aucune autre marque ni étampe apparente, avec selle et bride.

Une JUMENT baie, une grande raie blanche au front, un pied devant blanc et une raie blanche au genou devant, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 27 février les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus aux lieux et heures accoutumés par R. Kerrison, encanteur.

MICHEL DUREL, Gardien des épaves.

11 fev—10f

LANGUES DE BOEUF FUMEES.—3 barils à vendre par W H SIMMONS,

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Conseil de la Municipalité No Un.

Séance du 1er février 1847.

RESOLU que tout propriétaire, locataire ou personne en possession ou autre bâtisse, ou terrain vacant, ou autre emplacement, en face de la rue ou ville portière, dans les limites de la Municipalité No Un, pourra ou devra chaque jour avant neuf heures du matin, dans et près de la rigole du trottoir, dans des barils, caisses ou baquets, les ordures, immondices et débris de cuisine, excepté les ripes, copeaux, fumiers et matières fécales, à peine d'une amende de dix piastres par chaque contravention. Ladite amende sera recouvrée au nom de la municipalité No Un, pour le soulagement des pauvres, la dite amende sera partagée par le comité de charité, entre les divers districts de la manière fixée par les ordonnances.

Approuvé le 3 février 1847.

Signé, A D CROSSMAN, Maire.

Signé, JH GENOIS Recorder.

Pour copie conforme:

6fev A. MAZUREAU, Secrétaire.

Mémoires d'un Médecin.

LES livraisons de cinq à neuf des Mémoires d'un Médecin, ouvrage nouveau par Alexandre Dumas, sont présentement en vente à la librairie de VICTOR HEBERT, 149 Chartres,

2 fev Entre St Louis et Toulouse

AUX TAILLEURS.

MERINOS et COUTILS—Reçu par les derniers arrivages de France un bel assortiment de Merinos à habits et Draps d'été façonnés pour pantalons ainsi qu'un joli assortiment de Coutils fantaisie, à vendre par LORNE & FROIS,

4fev 21, rue de Chartres.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

REÇU par les derniers arrivages de France, et à vendre par les soussignés:

1 caisse ombrelles, riches nouveautés,

2 do bareges et balzorines imprimées,

6 balles jaconat fantaisie et deuil nouveauté,

8 balles mousselines satinées et brillantées,

4 balles mousselines marquises et organdis (imprimées

3 caisses mousseline suisse, brodé couleur

2 do do do blanches,

1 do rubans fantaisie nouveautés,

1 do gants et mitaines, filet Egyptien et unis

1 do bareges noirs et verts,

1 do coton chaînon à rideaux

1 do do satiné et façonné,

1 do damas laine à rideaux,

1 do do coton do

1 do chaussettes coton écru,

2 do do gris mêlé,

6 do bas coton blanc assortis,

1 do mouchoirs batiste unis et à ourlet,

1 do do do brodés et à rivière,

1 do mérinos double noir à habits,

1 do do do façonnés à pantalons,

6 balles coutil fantaisie,

1 do cotonnades de printemps assortis,

1 do jupons crinolinne,

1 do corsets.

Aussi en magasin un bel assortiment de soieries noires et en couleur, châles de soie et de cachemire cols brodés, cravates pour hommes et pour femmes, écharpes de soie, de barege et de cachemire, franges, boutons fantaisie et une quantité d'autres articles dans leur genre.

LORNE & FROIS,

4fev 21, rue de Chartres

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

No. 10, RUE DU CANAL, (Pankling's Row) entre les rues de la Vieille Levee et Chartres.

Manufacture No. 238, Broad-Street, Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les navires Edgar, Memphis, Tenessee et Atlantic, l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE ci après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas.

ARTICLES POUR LES HABITANTS —Kersey, Linsey et Mature tople et laine, paletots, gilets à manche, vestes et pantalons à la matelotte, couvertures bleues, blanches grises, vertes et bleu fell, paletots, surtouts, habits sacs, bonnet grises, melange et satinet à carreaux, gilets de dessous non mélangé et et rouges, chemises en flanelle, crosse, une rouge et blanche, chemises en hickory et étoffes rayées à la matelotte, chemises en coton écru et blanc, en guinga bleu, et en calicot, bas épais, tricotés à la campagne, 15 caisses brodequins Russett, faits expressément pour l'usage des habitants.

ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA COTE. Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs tout aller, habits de bateau et d'affaires, habits et levites à la Pinel, levites croisées habits à la Comte d'Orsay, de sport [illegible] et de bal.

ETOFFES: draps français, anglais, allemands, belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus, bronze, et bleu noir, à l'épreuve de l'eau, pois de chèvre, Cambles et Jouvelle.

PANTALONS En cheveux noir casimir à cotes, casimir uni et de fantaisie, noir uni, satinet à cotes et fantaisie, en étoffes, à carreaux et tweed mélange, en [illegible]

GILETS DE DESSOUS De soie, cotets doubles, collets à fonleau [illegible] et à la Robespierre en casimir noir, en velours noir et fantaisie et en cachemire noir et [illegible]

Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

JOHN McCARTY, MECANICIEN,

No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de bain d'assortiment. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c. Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et à des prix modérés.

4 fev—1an

NEGRES A VENDRE.

LES soussignés étant au No 16, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de la Virginie et du Maryland parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs [illegible] de l'Alabama [illegible]

N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent. SLATTER & LOCKETT, 16, Esplanade

11 fev 6m

TOILE A VOILE DE COTON—Un grand assortiment de toile à voile de coton, marque Jno. Colt convenable pour tentes, prélats, voiles, &c, constamment en main et à vendre par LEOPOLD JEANNET,

20 fev 22, rue St Louis

EAU DE VIE—Vieille eau de vie de Cognac en [illegible] marque Castillon, des années 1811 et 1825, en barrique, à vendre par LEOPOLD JEANNET,

26 fev 22 rue St Louis

ABSINTHE SUISSE & KIRSCH—Une caisse de Neufchâtel et Kirsch de la marque Dermot et Co. en [illegible] à vendre par LEOPOLD JEANNET,

20 fev 22 rue St Louis

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET,

1 fev 22 rue St Louis

SERRES FRANCAISES—Le soussigné agent d'une des premières manufactures de France a toujours en main un assortiment complet de serrures françaises de 4 à 10 pouces, en caisses de 1/2 douzaine, qu'il offre à vendre à des prix raisonnables. LEOPOLD JEANNET,

2 fev 22, rue St Louis

COGNAC—15 demi et 4 quarts de pipes cognac marque Pellevoisin de la marque Pellevoisin, reçu par le navire John Fehrman de Bordeaux, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD,

1 fev—30 29 rue de la Douane

LIQUEURS etc—A vendre par le soussigné: 40 caisses liqueurs superfines assorties; 20 do absinthe; 50 paniers guignolet; 400 demi boites petits pois au beurre; 200 boites petits pois au beurre; 100 caisses cerises à l'eau de vie; 100 caisses vin rouge; 10 barils cognac Pellevoisin 1810;

TH BAILLY BLANCHARD

1 fev—30 29 rue de la Douane

TRUFFES etc—A vendre par le soussigné: 100 demi boites truffes; 100 boites pates de foies truffes; 4 caisses chapeaux de soie de Paris TH BAILLY BLANCHARD,

1 fev—30 29 rue de la Douane

COGNAC de Pellevoisin du demi et quart de pipes à vendre par TH BAILLY BLANCHARD,

1 fev 29 rue de la Douane

PETITS POIS—400 demi boites petits pois au jambon de la marque de Chatelaine Jne et Bas à vendre par TH BAILLY BLANCHARD

1 fev 30 29 rue de la Douane

SUCRE—45 caisses sucre brun de la Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par

1 fev J M CABALLERO 32 Vieille Levée

CAFE—92 sacs café du port de la Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par

1 fev J M CABALLERO, 32, Vieille Levée

CIGARES Havane—44 milliers qualités assorties, en débarquement du T Street, à vendre par

1 fev J M CABALLERO, 32, Vieille Levée

COTON à moustiquaires—8 caisses coton blanc à moustiquaires 9/4 de large, à vendre par

1 fev McDOWELL & PECK, 28, rue Douane

CAFE—100 sacs Havane en débarquement et en magasin, à vendre par L. CANTIN,

1 fev 42, rue Gravier.

CACAO—30 sacs cacao Para, supérieur, venant d'arriver et à vendre par L CANTIN,

1 fev 42, rue Gravier.

CIGARES—100 milliers cigares Havane, tels que Regalias, Canones, Panetelas, &c, à vendre par

1 fev L CANTIN, rue Gravier

SUCRE Havane—752 sacs blanc, jaune et brun, à vendre par L CANTIN,

1 fev 42, rue gravier.

SUCRE—52 caisses Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par L CANTIN,

1 fev 42, rue Gravier

TABAC—550 balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, à vendre par L CANTIN,

1 fev 42, rue Gravier.

TABAC en feuilles par boucauts, pour cigares, à vendre au No 16, rue Tchoupitoulas, par

21 jan—1m A MONTREUIL,

COUVERTS GALVANISES.

LOISON & SILVESTRE, seuls agents de la maison Ch. Christophe et Co. ont toujours en mains un assortiment complet de couverts, cuilleres à café, bouche, &c, au galvanisme, qu'ils garantissent être le meilleur article de ce genre importé aux Etats-Unis. 36, rue de Chartres

19jan

MAQUEREAUX ET MORUES—400 barils maquereaux Nos. 1, 2 et 3, en quarts, demi et grands baquets; 150 quarts, barils et baquets saumon, qualité extra, 300 caisses morue blanche et fraîche, en débarquement du navire Esoy et à vendre par

WHITTEMORE & CUTTER,

16jan No 8, Nouvelle Levée.

RIZ de la Caroline du Sud—50 tonneaux, à vendre par S VALLS,

19 jan 26 Commune

SOULIERS, BOTTES et Brodequins. 80 Caisses actuellement en débarquement de la barque Mousam, et à vendre par G W DUNBAR,

13 fev 30, Douane

VIEUX VINS ROUGES—25 barriques vieux vin rouge St. Estephe; 20 do Margaux & St Emilion; 30 do Medoc; 30 demi barriques Medoc; 15 barriques vieux vins Haut Brion, Latour & La Mission, en magasin et à vendre par

3 fev CH. DUFOUR, 11 Conti.

KIRSCH Véritable Kirsch de la Forêt Noire, à vendre par F PERRET,

4fev 48, Bienville,

THE FRAIS—1,500 colis vert et noir, impérial, poudre à canon, young Hyson, souchong, pouchong, en caisses, demi caisses et boites, de poids différents, à vendre par

10 fev ROBERTS & HALL, 75, Magasins

IMITATIONS MADERE—50 quarts supérieurs, reçus par le navire Ontario, et à vendre par

26 jan P. LONGIS, 118, rue Royale.

VITRES, &c.—1600 caisses Vitres de Windsor, 6 sur 8, et de 30 sur 44, double et simple épaisseur; 3000 barillets blanc de plomb; 40 douzaine pinceaux fins, garnis en cuivre; ainsi qu'un grand stock de couleurs pour peintres en portraits, et tout ce nécessaire de leur atelier. R. CLANNON,

9 dec 46, Canal

CENT balles toile à drap écrue 4/4, mise en paquets très-serrés & convenables aux marchés américains, à vendre par De FOREST & Co,

12jan 28, Douane.

CHAUSSETTES DELAINE—200 douzaines à vendre par PROST & Co,

26jan 10, Magasins

AVIS JUDICIAIRES.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane.—A tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que Robert Kerr ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour, où la dite vente fut enregistrée le septième jour de février de l'année 1847, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le huitième jour de février de l'année mil huit cent quarante sept, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 3 janvier 1847 dans l'affaire de Edward Martin vs. Victor Martin & als. pour un partage, No 94,435 du docket de l'ancienne Cour de District, à laquelle vente le dit Robert Kerr s'est rendu acquéreur pour le prix de $3,600 00 cts. payable comme suit: l'acquéreur a assumé le paiement d'une somme de $1 088 80 due à la Banque des Citoyens de la Louisiane, conformément aux clauses et conditions de sa charte, dont l'échéance arrive le 1er mai 1847, et la balance du prix payable un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois, avec hypothèque sur la propriété vendue, en billets divisés par coupons à la convenance des vendeurs.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un terrain, No 2, avec les améliorations, situé rue St Philippe, entre les rues Royale et Bourbon, mesurant 26 pieds de face à la rue St Philippe, 92 pieds 4 1/2 pouces sur la ligne qui le sépare du No 1, 92 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du No 3, et 26 pieds sur la ligne du fond qui le sépare du No 4, le tout mesure américaine.

Il y a sur ce terrain une maison en briques à deux étages et grenier, couverte en tuiles, avec cuisine aussi en briques et à deux étages, water works, &c. Il repose sur cette propriété 95 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Ensemble avec 95 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Témoin l'honorable A M Buchanan, juge [L. S.] de la dite Cour, ce dix neuvième jour de février de l'année de N. S. mil huit cent quarante sept.

20 fev—3fen3s J O CHALON, Dep. Greffier.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la NOUVELLE ORLEANS.—L'Etat de la Louisiane. A tous ceux que ces présentes concernent, salut: attendu que F. DIXON & Co, ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite s'est adressé au greffe de cette Cour, où ladite vente fut enregistrée le dit huitième jour de février de l'année 1847, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 2me jour de janvier de l'année 1847, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le vingt cinq de novembre de l'année 1846, dans l'affaire des héritiers de Nancy Brown vs les héritiers de James Brown, pour un partage, No 24,719 du Docket de l'ancienne Cour de District du 1er District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, à laquelle vente le dit F Dixon & Co se sont rendu acquéreurs pour le prix de $5 025 [illegible] payables comme suit:

Un quart payable comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit en billets négociables et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue et en cas de non paiement à échéance, lesdits billets porteront intérêt à huit pour cent l'an à partir de leurs échéances jusqu'à parfait paiement.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le carré de cette ville, à l'encoignure des rues Bourgogne et de la Douane, ayant quatre vingt un pieds de face à la première rue, sur soixante neuf pieds trois pouces et deux lignes de profondeur et face à la seconde, entre lignes parallèles, et quatre vingt un pieds de largeur dans le fond; le tout mesure américaine, borné des deux côtés par les propriétés appartenant aux ci devant, appartenant à Rene de la Rue, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent sur ledit lot de terre.

[L. S.] Témoin, l'honorable A M Buchanan, juge de ladite Cour, ce dix neuf février, l'an de N. S. mil huit cent quarante sept

J O CHALON,

20fev—3en3s Dep. Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans—Stephen Franklin vs ses créanciers et les créanciers de Franklin et Henderson.—No. 525. La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu au bureau de Lucien Hermann, notaire public, vendredi le 12 mars prochain 1847, à dix heures du matin, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire et nommer un ou plusieurs syndics. En même temps toute procédure légale contre sa personne et ses biens est suspendue. Il est de plus ordonné que [illegible] De Armas, esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour. Le 3 février 1847.

4fev T. GILMORE, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans. Claudius Robin vs ses créanciers, pour un atermoiement. Les créanciers de Claudius Robin sont notifiés par les présentes de comparaître en l'étude de Joseph Lisboney, notaire public en cette ville, jeudi le 11 mars prochain à 10 heures A M, afin de prendre en considération, la demande dudit Claudius Robin pour un atermoiement, et il est de plus ordonné que toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soit suspendues, et que Gustave Schmidt est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la cour ce 5 février 1847.

6fev 3t P. LEBLANC, Greffier

Succession de William L. Wharton.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans No 255. Attendu que Ellen [illegible] Brearley, veuve de Wm. L. Wharton, a présenté une pétition à la Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession vacante de Wm. Wharton, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans le 16 février 1847. WILLIAM F BLEDSOE, Greffier

Succession de Don Joaquin Carroll [illegible] Catoir, son épouse, tous deux décédés.

DEUXIEME Cour de District de la Nle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte. Et que l'administrateur déchargé de ses fonctions d'administrateur.

Par ordre de la cour

P. M. BERTIN, dep greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans. Présent l'honorable E. A Canon, Juge. Succession de Lewis H Gillingham. No 25—Décret—Il est ordonné que une assemblée des créanciers de cette succession soit convoquée et tenue par devant D J Ricardo notaire public, mercredi, le 24me jour de février 1847, dix heures A M, afin de délibérer sur l'état des affaires du défunt Lewis H Gillingham et l'effet de nommer un syndic pour gérer les dites affaires.

Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier. Nouvelle-Orléans, 10 février 1847.

11 fev—1f P M BERTIN, dep Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Anthony Rash vs ses créanciers—No 22,552—Samedi, 6 février 1847—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—Sur motion de C. Roselius, avocat des syndics et sur enregistrement d'un tableau final de distribution dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable et tous autres intéressés aient à déduire leurs raisons, s'ils en ont, dans les dix jours à partir de la première publication du présent avis, pourquoi le dit tableau de distribution ne serait pas confirmé et homologué, les fonds répartis en conformité, et les dits syndics déchargés de toute responsabilité ultérieure dans la dite affaire. Extrait des minutes. JOHN S BARON

15fev—3fen10j Dep Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que William Alling a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas B Gallaher décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

P M BERTIN,

16 fev dep. Greffier

Succession de Otis Arnold.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour. P M BERTIN,

10fev Dép. Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Charles Lamarque a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Richard Horocks, alias Harracks, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,

P M BERTIN,

16fev Député Greffier

AVIS est par le présent donné qu'il a été perdu par feu Antoine Lacour, alias Regus, le billet dont suit la description:

"$500 Nouvelle Orléans, le 18 mars 1841.

"Dans un an de cette date, je payerai à l'ordre de "Mme Ve Gaumont, la somme cinq mille piastres, "valeur reçue. (Signé) J LEFEBVRE.

(Endossé) Ve GAUMONT.

ANTOINE $\frac{a}{x}$ LACOUR

marque.

J. B. PERREAULT } Témoins.
E. BARAU }

Et en travers du billet

Ne varietur Nouvelle Orléans, le 18 mars 1841

(Signé) FELIX PERCY, Notaire public.

Toute personne qui aura trouvé ce billet, est priée de le remettre au soussigné.

A. RAMAREE,

Exécuteur testamentaire.

17fev—3fen10j Encognure Royale et Union

CONDUIT aux épaves 3me District, 2me Municipalité, coin des rues Robin et Annonciation, Une vache blanche, tacheté couleur rouge les en partie de rouge, quelques taches rouges sur le corps, oreille droite fendue, bouts des cornes coupés, aucune marque ni étampe apparente.

Si cette vache n'est pas réclamée le samedi 27 février, elle sera vendue ledit jour par R. Kerrison encanteur spécial. TH. MAHEN,

19fev—3fen10j 1er lieut. garde de nuit

REÇU par les derniers arrivages du Havre Robes brodées, blanches et en couleur; Mousseline brodée pour robes; Jeux de rideaux brodés; Idem en pièces, damassés en pièces; Guinghams, etc. etc.

A vendre par Fs PERRET

10 fev 48 rue Bienville

CHANDELLES—Blanc de baleine et adamantines—176 caisses blanc de baleine de New Bedford, dimensions assorties, 150 caisses chandelles adamantines, en et en débarquement du navire Kentucky, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER,

10 fev No 8 Nouvelle Levée

THEREBENTINE—50 barils en bon ordre pour l'exportation, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER

10 fev No 8 Nouvelle Levée

VENTES JUDICIAIRES.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—La Banque de l'Union de la Louisiane vs. Thornton Lafarge, de Pointe Alaska [illegible]

En vertu d'un ordre spécial de vente, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le vendredi, 26 mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication des esclaves ci-après dénommés, saisis dans ladite affaire, savoir:

Robert, âgé de 35 ans;

Perry, âgé de 17 ans;

Sam, âgé de 20 ans;

Lewis, âgé de 27 ans;

Elizabeth, âgée de 19 ans, et son enfant,

Laura, âgée de 4 ans;

Armstead, âgé de 2 ans;

Milo, âgé de 30 ans;

Nancy, âgée de 25 ans;

Patsy ou *Maria*, âgée de 15 ans;

Elias, âgé de 16 ans;

JACOB, nègre âgé d'environ 25 ans;

CHARLES, nègre âgé d'environ 35 ans;

HENDERSON, nègre âgé d'environ 17 ans;

NELLY, griffonne, âgée d'environ 20 ans;

JULIA, négresse âgée d'environ 21 ans et son enfant LOUISIANA;

MOLLY, négresse âgée d'environ 34 ans et ses sept enfans, savoir:

REBECCA ou BECKEY, négresse âgée d'environ 18 ans;

PHILLIS, négresse âgée d'environ 15 ans,

NELLY, négresse âgée d'environ 13 ans,

NANCY, négresse âgée d'environ 9 ans,

JENNY ou JANE, négresse âgée d'env. 17 ans;

THURSDAY ANN, griffe âgée d'environ 3 ans,

et ELIAS, nègre, âgé d'environ 11 ans.

Conditions comptant.

JOHN L. LEWIS,

22fev—3fen30j. Shérif de la Paroisse d'Orléans

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU TROISIEME DISTRICT JUDICIAIRE—PAROISSE DE JEFFERSON.

Succession de Cécélia Crof, décédée, épouse de A. Agnew.

EN vertu d'un ordre de cette honorable Cour rendu le 21 Février 1847, le soussigné, encanteur pour la paroisse Jefferson, offrira en vente publique au café du Court Exchange, encoignure des rues Rousseau et Philip, ville de Lafayette, à midi, MERCREDI, 24 Mars 1847, la propriété suivante, appartenant à ladite succession, savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE avec la cuisine qui se trouve dessus, situé au faubourg Livaudais, dans cette paroisse, et désigné par le No quatre de l'îlet No 63, borné par les rues Huitième, Neuvième, Magazine et Chênes Verts; mesurant 31 pieds 6 pouces face à la rue Huitième, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No 3, et de l'autre côté par le lot No 5, d'après un plan fait par Henry Molhausen, architecte et voyer, en date du 4 Mai 1844, et déposé en l'étude de Lucien Hermann notaire, à la Nouvelle Orléans.

Conditions de la vente—Comptant

Paroisse de Jefferson, le 16 Février 1847

S. DAMRON,

22fev Encanteur pour la paroisse Jefferson.

Mme Désirée Autry vs Paul Maureau—No 961.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Manuel Cruzat, Quatrième Justice de paix pour la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente, à mon magasin de dépôt, No 98, rue St Pierre, entre les rues Royale et Bourbon, le lundi, huit mars 1847, à dix heures du matin:

Un lot de livres de loi.

Un lot de livres divers

2 cartes géographiques.

Un petit lot de meubles.

Saisis dans l'affaire ci dessus

Conditions comptant.

GUSTAVE MEYNIER.

22fev Constable dudit Justice de Paix

Succession de feu Isaac H Erwin, décédé.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans No 33—En vertu d'un ordre de vente, daté du 19 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans je procéderai le Jeudi 25 Mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de la propriété ci après décrite, savoir:

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situés au faubourg Delord au dessus de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Suzette et Tchoupitoulas désignés sous les numéros Un, Deux, Trois et Quatre d'après un plan dressé par le voyer de la ville le 31 Mars 1831 et annexé à un acte passé en l'étude de Wm Christy, notaire public en cette ville le 21 Avril 1831

Les lots numéros Un et Deux mesurent chacun 24 pieds 8 pouces de face à la Nouvelle Levée sur 191 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No Trois mesure 23 pieds 8 pouces et demi de face à ladite rue de la Nouvelle Levée sur 191 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Et le lot No Quatre mesure 31 pieds 6 pouces de face à ladite rue Tchoupitoulas, sur 49 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

Lesquels quatre lots de terre ont été acquis par Isaac H. Erwin de Jas. Erwin, par acte au rapport de William Christy, notaire public en cette ville, en date du 13 Juillet 1842.

Conditions: six douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an du jour de leur date et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

Les actes de vente devant G. R. Stringer, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS,

20fev—3fen30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feue Dame Myrtile Eléonore de Macarty, veuve de Charles Barthelemy Lanusse décédée.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans No 314—En vertu d'un ordre de vente daté du 19 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le samedi 20 mars 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des propriétés foncières ci après décrites, savoir:

1o. Un terrain situé en cette ville, rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 31 pieds 1 pouce et demi à peu près de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 120 pieds, borné d'un côté par celle des héritiers [illegible] et de l'autre côté par celle de Mr Barthelemy Baya.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit terrain, consistant en une maison de maître en briques, à deux étages et magasin, sous le maître, en briques à deux étages et mansardes [illegible] de la compagnie de Water Works.

2o. Un lot de terre situé dans cette ville au faubourg Tremé, rue St Claude entre les rues St Philippe et Ursulines ayant, mesure française 40 pieds 2 pouces de face à la dite rue St Claude, sur 140 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mme Duret, de l'autre côté par celle de Mlle Marcie et Mme Edouard Lavigne, et dans le fond par celle de Mme Reydon.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit lot de terre, consistant en une maison de maître, en briques, et à étages, avec cuisines et dépendances.

Conditions: Un quart comptant et la balance payable à un crédit de 6, 12, et 18 mois, en billets divisés par coupons aux endosseurs mais garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, lesquels billets en cas de non paiement à échéance porteront un intérêt à raison de huit pour cent l'an.

Les actes de vente seront passés par Theo Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS,

21fev Shérif de la Paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans No 136—Bernard Sterns et Gage vs Edward J Parker—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai le Mardi 23 février 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale à l'adjudication de la propriété ci après décrite, saisie dans la présente affaire, savoir:

Un certain lot de terre, désigné sous le No 106, situé dans la seconde municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans mesurant 25 pieds de face au débarcadère de la Mobile (Mobile Landing), entre le Coutos des Tritons et la rue Julie, et vingt cinq pieds plus ou moins de largeur sur 106 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 107, et 111 pieds 11 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 105, le tout mesure anglaise.

Ensemble avec toutes les améliorations, droits privilèges et servitudes y attachés et qui y appartiennent. Le tout d'après un plan dressé par R Dekfield, arpenteur de la compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle Orléans, en mars 1832 et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci devant notaire public.

Conditions—Comptant

JOHN L. LEWIS

21jan Shérif de la Paroisse d'Orléans

Dans l'affaire de la succession de Jean Jacques Chesse, décédé. Vente d'immeubles.

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 398—Marguerite Eleonore Emma Verdereau vs Raymond Verdereau et al pour un partage. En vertu d'un ordre de vente pour un partage, daté du 19 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le mardi vingt trois février 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété ci après décrite, savoir:

1o. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situé dans la Municipalité No 1 de cette ville, rue St Philippe, mesurant 30 pieds de face à la dite rue St Philippe, sur 85 pieds de profondeur, mesure française. La dite propriété est louée à bail à raison de $40 par an, le dit bail expirant le premier novembre 1847, et le locataire actuel Ate. Boue, est désireux de renouveler son bail, de deux à trois ans de plus, à partir de l'époque de son expiration, aux mêmes conditions, c'est à dire à raison de $70 par mois.

2o. Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situé dans la Municipalité No 1 de cette ville, rue St Philippe, à l'encoignure de la rue de la Levée, vis à vis la Halle, et mesurant 35 pieds, plus ou moins de face, sur 93 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française. La dite propriété est louée à bail à raison de $1,000 par an à M Joachim Viosca, le dit bail ayant à courir jusqu'au premier novembre 1848.

Conditions: Un quart comptant et la balance à un crédit de six, douze et dix huit mois en billets endossés à satisfaction, avec intérêt à huit pour cent l'an, à partir de leurs échéances en cas de non paiement, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. JOHN L LEWIS,

21 jan—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Nouvelle-Orléans, 11 février 1847

AVIS est donné qu'il a été fait à la Banque de la Louisiane la demande du renouvellement du certificat No 2,080, en date du 22 juillet 1834, d'une action du fonds capital de la dite Banque, au nom de M Lanoue, lequel certificat a été perdu ou égaré.

11 fev—30j TH BAILLY BLANCHARD

FONDS de la Banque des citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par HEPBURN et TURPIN

31 dec. No 11, rue royale.

AUX BELLES OMBRES.

Rue Bourbon, entre St Pierre et Orléans, No 197.

CHARLES JUDICIS,

TEINTURIER DEGRAISSEUR.

INFORME le public et les marchands de nouveautés, principalement les dames de la Nouvelle Orléans, qu'en ce moment il vient d'ouvrir un établissement en fait de teinture nettoyage d'habillement, tant pour hommes que pour dames; blanchit les schals broches et autres à neuf, remet pareillement dans leur état primitif les robes de satin blanc; nettoie les tapis, rideaux et tout ce qui concerne un appartement, teint toutes sortes d'étoffes en tout genre et donne l'apprêt neuf, sans piqures d'épingles.

Informe également le public, qu'il n'existe aucun système de teinture nettoyage et apprêt par la vapeur. Il prie les personnes qui veulent l'honorer de leur confiance, de vouloir passer chez lui, elles seront à même de voir qu'il n'existe aucun de ces systèmes, et que seulement on échauffe les chaudières cylindres par la vapeur, pour abréger le temps et rendre l'ouvrage plus propre.

Il a l'avantage sur ses confrères d'être le seul possesseur de ces machines; ses chaudières cylindres et apprêt sont échauffés par un même feu. Il prie les personnes qui s'auraient pas été satisfaites des objets qu'elles auraient confiés à ceux qui exercent cette même profession, de vouloir bien mettre son savoir à l'épreuve. Il prévient aussi que pour qu'il aurait travaillé et qui ne sont plaint de sa négligence, qu'il est à même de pouvoir les satisfaire dans le plus bref délai, ayant tous les nécessaires.

[illegible]

EN magasin, à vendre par le soussigné, 150 caisses câpres et olives; 100 do marasquin et curaçao; 100 do liqueurs assorties; 20 do prunes sèches, en pobans; 500 paniers champagne; 3,000 boîtes et demi boîtes sardines.

11 jan A MOLARS, 38 St Louis

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le Marshal des Etats-Unis.

DANS la Cour de Circuit des Etats Unis, pour le District de la Louisiane—No 1579—Elam Powert vs. David & Chapus—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et, par consentement des parties, j'exposerai en vente publique, jeudi prochain, 25 février courant, à 10 heures A. M., dans le magasin dernièrement occupé par les défendants, Nos 69 et 65, rue de Chartres, en la ville de la Nouvelle Orléans, tous les droits, titre et intérêt des dits défendants sur le contenu des dits magasins, consistant en marchandises sèches, dont on exhibera l'inventaire le jour de la vente.

Aussi—Le billet de Mme T. Aubert, pour $129 60 cents

Do de Fs. Charles, 128 40

do de Mme Lusson payable 122 21

à l'ordre du Dr Boutetre, pour

Et un lot de billets et réclamations dont on donnera la liste au moment de la vente.

Conditions de la vente comptant

Bureau du Marshal, 20 février 1847.

W F WAGNER, Marshal des E U

N. B.—Si la vente n'est par terminée le 25, elle sera continuée de jour en jour, au même lieu, jusqu'à la conclusion.

20f—3 W F WAGNER, Marshal des E. U.

Vente à l'effet d'opérer un partage—Succession de feu Thomas N Boylan, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans, No 247—En vertu d'un ordre de vente daté du 18 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le vendredi, 5 de mars 1847, à 1 heure P M, en face de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de:

La célèbre jument Lucy Polk, alezan claire, âgée d'environ 9 ans [illegible] connue à New York sous le nom de Peyton, ayant appartenu dernièrement au général Dunbam. Ladite jument a couru un mille en 2 minutes et 50 secondes environ, elle est de couleur baie et de 15 mains de hauteur ou plus.

Conditions, comptant.

JOHN L. LEWIS

20fev—3fen10j Shérif de la Paroisse d'Orléans

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 544—Jean Elzaide vs Antoine Cambre—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai, le jeudi 18 mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:

1o—Un lot de terre, situé au nouveau faubourg Marigny dans l'îlet renfermé par les rues Urquhart, Girod, des Français et des Champs Elysées, ayant, mesure française, 60 pieds de face à la rue des Français, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, de la le terrain se rétrécit à angles droits de 30 pieds, de manière à n'avoir en largeur que 30 pieds, sur une profondeur ultérieure de 60 pieds.

2o—Un lot de terre, situé au même faubourg et désigné sous le No 22 de l'îlet No 20, ayant le dit lot 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

3o—Deux lots de terre, désignés sous les Nos 314 et 344 de l'îlet No 32, le dit lot No 314 ayant 30 pieds de face à la rue Urquhart sur 130 pieds de profondeur, le dit lot 344 ayant 60 pieds de face à la rue St Antoine, sur 120 pieds de profondeur, le tout mesure française

4o—Un lot de terre, situé au même faubourg et désigné sous le No 146 de l'îlet No 23, ayant 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue St Jean Baptiste mesure française.

5o. Et un lot de terre, situé au même faubourg, désigné sous le No 113 de l'îlet No 14, ayant 60 pieds de face à la rue des Français, sur 130 pieds de profondeur, mesure française.

Tous les lots de terre ci dessus décrits à l'exception de celui premièrement désigné, sont décrits conformément au plan dressé par Joseph Pilie, en date du 10 novembre 1829 et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire en cette ville.

Conditions—Comptant

JOHN L. LEWIS,

13 fev—3fen30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu J B Majeste, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 469—En vertu d'un ordre de vente daté du 6 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans je procéderai le mardi 23 février 1847, à 4 heures et 1/2 P M, sur les lieux, rue Madison entre celles Levée et Condé, et pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de 49 barriques [illegible] de vin rouge.

Conditions, comptant.

JOHN L. LEWIS

10fev—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DU TROISIEME DISTRICT JUDICIAIRE—Mme Fanchie Montreuil, épouse de Paul Desiry contre son mari. En vertu d'un ordre de [illegible] à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District judiciaire, j'offrirai en vente, le [illegible] de mars prochain, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis, les esclaves suivants, saisis dans l'affaire ci dessus:

HENRIETTE, âgée de 25 ans, domestique de maison, avec ses deux enfants, ELIZA, âgée de 5 ans et MARIE de deux ans et demi.

ANGELE, mulâtresse, âgée de 40 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et domestique de maison, avec ses deux enfants, FAUSTIN âgé de 4 ans et ANAIS de deux ans et demi.

JOSEPHINE, fille d'Angele, âgée de 14 ans, domestique de maison.

CELINA fille d'Angele, âgée de 12 ans, domestique de maison.

Conditions—Comptant

10 fev—3en25j D. S DEWEES Shérif

Succession de feue Mme Adolphe Piseau décédée.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE ORLEANS No 464—En vertu d'un ordre de vente daté du vingt cinq janvier 1847, à moi par l'hon. Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans, ordonnant la vente de la propriété ci après décrite, je procéderai, le jeudi, vingt cinq mars 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis entre celles de Chartres et Royale pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de ladite propriété, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Franklin de cette ville dans l'îlet No 62, lesquels parties des terrains de [illegible] des Nos vingt deux du dit îlet No 62 sur un plan particulier déposé en l'étude de Hugues Pedesclaux, alors notaire, sous le No 25 de son acte de partie.

Le dit lot de terre ayant mesure américaine, 29 pieds de face à la rue Mandeville, sur 118 pieds de profondeur lequel se trouve le [illegible] de face sur la profondeur à prendre dans le dit No 61 et de 29 pieds de face sur la même une profondeur à prendre dans le 64 No [illegible] du midi plan ensemble toutes les améliorations et dépendances du dit lot de terre.

Conditions comptant

L'acte de vente sera passé par A Mazureau notaire public aux frais de l'acquéreur

JOHN L LEWIS,

20 fev—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—No 12,511—Cour de Paroisse—La Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle Orléans à Carrollton, John Egerton, subrogé, etc., vs la Municipalité No 3—En vertu d'un pluries writ de fieri facias en faveur de John Egerton, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le mercredi 24 mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Tous les droits, titres et intérêt de la défenderesse, la Municipalité No 3, au recouvrement d'une rente annuelle et perpétuelle, au taux de 6 pour cent l'an, payable par trimestre sur les comptes suivants pour des propriétés situées rue de l'Esplanade et près de cette rue, et aux toutes telles que seront ci-après désignées par lesdites propriétés.

No 1. Julien Adolphe Lacroix, Banque de l'Etat acte devant A. Chapelle, 21 pieds 6 pouces, rue de la Victoire, sur 72 pieds 11 pouces, Esplanade ... 625 00

27 pieds, rue de la Victoire, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur. ... 500 00

Mme Henry Latapie, Banque de l'Etat, rue de la Victoire, ... 500 00

No 2. J E E Loveaudais, Busson, chemin 30 pieds rue de l'Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur ... 500 00

29 pieds 2 pouces rue de l'Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur. ... 500 00

No 3. Mme F Gonzalez. Fort Gomar 25 pieds rue de l'Esplanade, sur 100 pieds rue Crapo, lot d'encoignure. ... 2,110 00

No 4. Mme Manuel Prados, 31 pieds 8 pouces, rue de l'Esplanade sur 100 pieds 6 pouces et 7 p de profondeur ... 475 00

29 pieds 6 pouces 1/2 rue Amour sur 64 pieds 4 pouces de profondeur ... 210 00

No 5. Mme Charlotte Pollock, acte devant A. Chapelle, 1? pieds, rue de l'Esplanade 20? pieds, rue Bagatelle 1??, rue de la Paix. ... 1,440 00 / 2,170 00

30 pieds rue de la Paix, sur 170 pieds de profondeur. ... 2,580 00

No 6. Mlle Bienvenu, Thomas, agent, (f. de Arnaud, 30 pieds 6 pouces rue de l'Esplanade, sur 77 pieds de profondeur ... 315 00

No 7. J. B. Blache, (T. Guyol), 40 pieds rue de l'Esplanade, sur 149 pieds 2 pouces et 1/2 de profondeur. ... 1,200 00

No 8. C Olivier, (T Guyol) 40 pieds rue de l'Esplanade, sur 149 pieds 2 pouces et 1/2 de profondeur. ... 912 00

No 9. A C Tremoulet (T Guyol) 47 pieds 2 pouces 1/2 rue de l'Esplanade, sur 149 pieds 2 pouces et 1/2 de profondeur. ... 2,005 00

No 10. J. B. Sauvinet, (L T Caire), 29 pieds, rue de l'Esplanade, sur 100 pieds de profondeur. ... 836 00

J. B. Sauvinet, (Chs Janin), 91 pieds rue de l'Esplanade, sur 100 pieds rue Casacalvo, lot d'encoignure. ... 3,219 00

J. B. Sauvinet, (frères Talmes, J. Mossy) 29 pieds 2 pouces rue de l'Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur. ... 500 00

30 pieds 2 pouces rue de la Levée, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur. ... 500 00

$21,105 00

Saisis dans ladite affaire. Conditions: Comptant

JOHN L. LEWIS,

20fev Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 166—Je certifie que le 9 janvier 1847, jugement fut rendu par cette Cour dans l'affaire de Leonora C Dobbin, épouse de W J Foerson, vs son mari, dans les termes suivants, savoir:

Sur motion de Eggleston, avocat de la demanderesse demandant la confirmation du jugement par défaut entré contre le défendeur le 23 décembre 1846, et après avoir entendu les témoignages, la Cour étant convaincue que la réclamation de la demanderesse est juste—Il est ordonné et décrété que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse Leonora C Dobbin, contre son mari William J Foerson, le défendeur; que la communauté de gains et d'acquêts, existant entre eux soit dissoute et que les esclaves CALVIN, BEN et JANE soient reconnus à la demanderesse comme étant sa propriété individuelle et que le défendeur paie les frais de Cour.

Jugement signé le 13 janvier 1847.

(Signé) T H KENNEDY, Juge.

En foi de quoi j'ai signé mon nom, et apposé le sceau de la dite Cour, à la Nouvelle Orléans, le dix neuf février 1847 et [L. S.] la 71me année de l'indépendance des Etats Unis.

WILLIAM F BEDLOCK, Greffier

22 fev—3 en 30j

J. LEVOIS,

No. 68, rue de Chartres,

OFFRE à vendre en débarquement du navire Adèle, du Havre, les marchandises suivantes:

Bareges grande nouveauté.

Balzorines,

Jaconats,

Mousseline, soie et toile de l'Inde,

Guinghams et étoffes coton, nouveautés, pr robes,

Echarpes barège, grenadine, mousseline soie et autres,

Ombrelles riches, genre Fosselles,

Cravates soie, batiste, dites brodées,

Eventails de tous genres, taffetas ciré,

Merinos noir pour habits, coutil nouveauté

Rubans taffetas, soie et gaze, mode, Nos 3 à 12

Rubans taffetas noir, pour Panama, Nos 3 à 6.

Chapeaux gris larges bords.

" paille, pour enfans.

" " ordinaires pour hommes.

Gants filets et fil d'Ecosse, bretelles assorties.

25 jan

JOHN O. WOODRUFF & Co.

MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New York.

No 60, rue du Camp.

JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF.

14jan

VINS—100 barriques vin rouge ordinaire St Estephe Medoc et Moulis Médoc;

25 barriques bon vin rouge de famille;

50 Barils vin blanc ordinaire;

20 do do vieux;

12 barriques vin rouge St Georges vieux;

150 caisses vin rouge ordinaire;

40 do do Médoc vieux;

100 do vin blanc Haut Barsac;

Eau de vie J J Dupuy, de [illegible], à vendre par

S TALAMON,

21j 108, rue Royale.

GANTS FIL—1 caisse 100 douzaines gants fil écru, à vendre par LOISON & SILVESTRE,

26 fev 36, rue de Chartres.

VENTES DE CE JOUR

PAR R. KERRISON.

VACHES! VACHES! VACHES!

LUNDI prochain 22 du courant, à midi, sur le chemin du Bayou, en face la laiterie Bretonne, il sera vendu,

Quinze belles Vaches créoles et accl[illegible] avec une belle chentelle [illegible] le propriétaire [illegible] vendre parce qu'il ne peut plus veiller à ce genre de commerce [illegible] CHARARAN [illegible]

Conditions comptant.

VENTES A L'ENCAN.

Beaux nègres de champ et domestiques acclimatés. Par BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs

IL sera vendu, mardi 23 février courant, à midi, à l'Arcade de Banks, sans réserve,

Trente negres de champ acclimates.

Aussi, plusieurs bons domestiques parmi lesquels sont des domestiques faits de jeunes garçons et des femmes cuisinières, blanchisseuses et repasseuses.

Conditions—Pour chaque esclave, à la vente.

Les personnes qui désireraient voir ces esclaves peuvent s'adresser au bureau des encanteurs, No 8, Arcade de Banks. 22fev

PAR SYKES & HYDE.

A. DEVALL Encanteur

Bottes, Brodequins, Souliers & Chapeaux.

MERCREDI 24 du courant à 10 heures et demie il sera vendu à leur magasin d'encan, [illegible] étage, No [illegible] rue des Magasins:

200 caisses bottes, brodequins et souliers pour dames et enfants

40 caisses chapeaux

Les marchandises pourront être examinées le matin de la vente. 22fev

Vente pour cause de depart

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

JEUDI prochain 25 du courant, à midi, [illegible] à l'encoignure des rues St Pierre et Royale un très bel assortiment de bijouterie, consistant en montres d'or, pendules, couverts d'argent, broches, porte crayons en or, épingles, boucles d'oreilles, bagues, bracelets, croix, bouteilles en argent [illegible]

22fev—3t

PAR M. BARNETT, JUN.

IL sera vendu mardi le 23 février, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins [illegible] risque de Thomas [illegible] qui ne s'est pas conformé aux conditions de la première vente,

Le vapeur [illegible] de la Nouvelle Orléans [illegible]

Conditions: un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois en coupons au gré du vendeur et endossés à sa satisfaction. Lesdits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an à dater de leur échéance [illegible] hypothèque sur le vapeur jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente par devant Edward Barnett notaire, aux frais de l'acquéreur. 18fev

PAR J B BLACHE

Faillite d'Edouard Miegel.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du [illegible] février 1847, il sera vendu le mardi [illegible] à midi, à la Bourse St Louis rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale [illegible]

PAR P. E. TRICOU

IL sera vendu le mercredi 3 Mars 1847 [illegible] à la Bourse de Cité, rue St Louis [illegible] de M. John Hu[illegible] [illegible] 1847 par François Dorfeuille [illegible]

BELLES TERRES POUR LA CULTURE DU TABAC ET DU COTON

Situées dans l'Etat de l'Arkansas.

PAR GEO. W. CHRISTY, Encanteur.

IL sera vendu [illegible] Banks, [illegible] 1847 à midi [illegible]

	Paroisse de [illegible]				
	COMTE DE DESHA				
2013	Demi ouest	13	11 S	1 O	320.00
2013	Quart S E	31	[illegible]	[illegible]	160.00
	COMTE DE CHICOT				
1975	Entier	1	12 S	2 O	502.00
1976	Demi est	2			314.48
2001	Quart S E	3			160.00
2001	Entier	10			640.00
2001	Entier	6	12 S	1 O	640.00
2001	Demi nord	[illegible]			320.00
2002	Quart S E	[illegible]			160.00
1997	Quart N O	[illegible]			160.00
1996	Quart S O	[illegible]			160.00
1995	Quart S E	[illegible]			160.00
1998	Fract. [illegible]	34			160.00
1999	Fr. [illegible]	[illegible]			160.00
2004	Quart N O	[illegible]	11 S	1 O	160.00
2005	Quart S O	[illegible]			160.00
	[illegible]				
2018	Fract N E quart	[illegible]	5 N	3 E	301.72
2019	Fract N [illegible]	4			136.00
2020	Demi sud	[illegible]			320.00
2021	Demi ouest	[illegible]			320.00
2022	Demi est	32			320.00
	COMTE DE CRITTENDEN				
1934	Demi est	15	5 N	4 E	320.00
1934	Quart S E	17			160.00
1935	Fract N E 1/4 E de	18			[illegible]
	S.E. Francis				
1925	Fract E de fract	18			[illegible]
	N E 1/4				
1916	Quart N E	22			160.00
1917	Quart N E	23			160.00
1915	Quart S E	26			160.00
1913	Quart N O	26			160.00
1912	1/2 O de 1/4 S E	[illegible]	5 N	5 E	160.00
1911	1/2 O de 1/4 S E	[illegible]			160.00
1910	Quart N O	30			160.00
1929	Quart N E	[illegible]			160.00
1927	Quart S E	[illegible]			160.00
1930	1/2 E de 1/4 N E	31			160.00
1931	Quart N O	32			160.00
	COMTE DE ST FRANCIS				
2012	Demi est	[illegible]	4 N	3 E	320.00
2011	Demi nord	17			320.00
	COMTE DE CRITTENDEN				
1925	Fr. S E 1/4 S E	13	4 N	4 E	[illegible]
1922	Fract S O 1/4 L				
	de E St Francis	14			[illegible]
1920	1/2 E E de fract				
	Ouest St Francis	14			53.00
1921	Demi est	22			320.00
1921	1/2 O E fract E				
	St Francis	23			[illegible]
1917	Portion E de quart				
	N E	24			104.13
1918	Fract S E quart	24			120.00
	Portion E de quart				
	S O	24			[illegible]
2011	Fract O de la R				
	St Francis	21	2 N	4 E	[illegible]
2010	Quart N E	26			[illegible]

11 fev—ef 10,[illegible]

VALEURS

COMPOSANT L'ACTIF DE LA COMPAGNIE DU RAILROAD & DE LA BANQUE ATCHAFALAYA

PAR GEO. W. CHRISTY Encanteur

SAMEDI [illegible] 1847, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, le 9 février 1847, les propriétés et créances décrites [illegible] par H. E. Robinson [illegible] des créanciers de Samuel Chapman, insolvable, les conditions de vente n'ayant pas été remplies, savoir:

1o. Un terrain situé à Bayou Sara, Paroisse d'Est Feliciana, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant le terrain No 17 de l'îlet No 2, mesurant au pied français 60 pieds de face au fleuve Mississippi, sur 120 pieds de profondeur.

2o. Un terrain situé au faubourg Lacourse, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, formant l'encoignure des rues Coliseum, Camp, et Estelle, mesurant 26 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Coliseum, sur 127 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Estelle

3o. Un billet de la Banque des Etats-Unis de $10.

Six billets de la Banque d'Orléans et d'autres banques formant la somme de $40.

Un billet souscrit par Mortimer Turner et endossé par W. Turner, de la somme de $400, avec jugement en sondo.

4o. Les billets ci-après décrits, achetés par J. B. Morgan, un billet de la somme de $1,500 tiré par J. H. Brigham et endossé par C. H. Hasbs, du 30 septembre 1843—Un billet de la somme de $2,100, tiré par H. M. Bry, endossé par E. K. Wason et Bry, le Garret, du le 7 janvier 1844 et protesté.

5o. La valeur suivante, achetée par H. B. Richardson; une réclamation contestée contre H. K. Bry, ex caissier de la branche de la Compagnie du Railroad et de Banque Atchafalaya, saisie à Monroe, de la somme de $2,3[illegible] 31.

Conditions: Les acquéreurs devront payer aux commissaires liquidateurs de ladite Compagnie, le montant de leur adjudication en argent ou en billets et dettes de la dite banque, à leur option, à pour que les dites valeurs leur auront été adjugées par l'encanteur à défaut de quoi, les dites valeurs ainsi adjugées seront revendues le lundi suivant, à midi, à l'Arcade de Banks sans autre avis, à leur folle enchère et pour compte dudit acquéreur.

11 fev—3en30j

Vente privée ou publique et à l'enchère, des biens du sieur Etienne Trépagnier, de la paroisse St. Jean Baptiste.

LE soussigné étant avancé en âge et voulant se retirer des affaires, offre de vendre, soit en vente privée ou à l'amiable, pendant tout le mois prochain, sinon il les exposera en vente publique et à l'enchère par tout officier compétent, lundi, premier mars prochain, à 10 heures du matin, sur les lieux, ses propriétés ci après décrites, aux termes, clauses et conditions ci-dessous stipulées, les dites ci après, le tout comme suit:

Description des propriétés:—1o Diverses lots mobiliers meubles meublans, ustensiles de ménage, une certaine quantité de bois de corde tout fait et plusieurs vaches laitières.

2o Une habitation établie en sucrerie, située en la paroisse St Jean Baptiste, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, composée de deux pièces de terre, dont la première a [illegible] arpents de face au fleuve et une ballure considérable et une double profondeur, fermant plus ou moins dans la profondeur, bornée en haut par la propriété du sieur Sauben La Branche, et en bas par celle de la veuve Jacques Lesches.

La seconde portion inférieure, ayant six arpents et demi de face au fleuve et une ballure étendue ainsi qu'une double concession y correspondant et ouvrant plus ou moins dans la profondeur, bornée en haut par la propriété de la veuve Jacques Lechen, et en bas par celle du sieur Jacques Clement, ensemble avec une maison de maître à deux étages, sucrerie avec machine à vapeur, cuisine, hôpital, écurie, magasin, moulin à grue, cabanes à nègres, ustensiles aratoires, chevaux et bêtes à cornes, etc. du arpens de sous bois et une cinquantaine d'arpens de plants.

3o Les esclaves attachés à et employés sur la dite habitation sucrerie, tous nègres de champ, au nombre de quarante six, dont vingt huit hommes faits, quatorze négresses et quatre négrillons, la plupart créoles.

Termes et conditions de la vente:—1o Le mobilier payable en tout mars prochain.

2o L'habitation sucrerie avec l'atelier, circonstances et dépendances, payable vingt cinq mille piastres comptant et la balance du prix payable à un, deux et trois ans, à dater du jour de la vente. Les acquéreurs devant fournir leurs billets pour cet objet, endossés à satisfaction, domiciliés au bureau du Recorder de cette Paroisse, portant hypothèque spéciale sur les immeubles, et intérêt du retard de huit pour cent l'an à compter des échéances respectives jusqu'à parfait paiement, sans prorogation de terme.

Pour toute proposition ou information, s'adresser à mon agent Edmond Trépagnier, de la paroisse St. Jacques.

Paroisse St. Jean Baptiste, 20 janvier 1847.

ETIENNE TREPAGNIER.

5 fev—3f tpar sem.

CHAUSSETTES FIL—1 caisse 100 douzaines chaussettes fil écru et blanc, à vendre par LOISON & SILVESTRE,

5 fev 36, rue de Chartres.

IMPRI[illegible]

[illegible] LUNDI [illegible]

[illegible]

M. Cath[illegible]

[illegible]